

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour Lyon et les départements,  
**11 francs** pour trois mois,  
**21 francs** pour six mois,  
**40 francs** pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

**ON S'ABONNE :**

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 24 septembre 1848.

Paris, 22 septembre 1848.

Les événements se pressent, les embarras s'accroissent; une fois entré dans une mauvaise voie, il est difficile d'en sortir, surtout avec bonheur: puissions-nous ne pas être obligés de dire avec honneur! A l'extérieur, la politique de notre gouvernement ne semble aboutir qu'à des catastrophes: peu à peu les pouvoirs despotiques, les ennemis de la France, regagnent le terrain qu'ils avaient perdu; les populations libérales succombent dans des luttes héroïques mais inégales, et nous assistons l'arme au bras à ces déplorables défaites, ni plus ni moins que n'auraient pu le faire la restauration ou la quasi-légitimité. Les peuples achèvent de perdre confiance en nous, et un jour viendra où, au lieu de l'influence légitime que nous aurions pu acquérir en leur prêtant un fraternel appui, nous ne recueillerons pour prix des intrigues diplomatiques, dont nous serons certainement les dupes, que leurs malédictions et leurs mépris.

A l'intérieur, le mal est bien pire encore. On a voulu contenter tout le monde; on a tendu les mains à toutes les factions et caressé tour à tour les royalistes, le centre et la gauche. Il a paru habile de ressusciter ce système de bascule imaginé par les roués de la monarchie, et qui fut si énergiquement combattu, si justement flétri. Par un anachronisme impardonnable, on a cru pouvoir gouverner la République par des expédients dont la monarchie elle-même a éprouvé la peu d'efficacité; comme si la démocratie admettait ces honteuses finesses! comme si ce n'était pas avant tout un gouvernement de loyauté et de franchise! comme s'il y avait à dissimuler avec le peuple, juge souverain et définitif de toute politique! comme si on avait le droit de lui rien cacher! N'y a-t-il pas de l'aveuglement à vouloir jouer au plus fin avec MM. Thiers et consorts? Est-ce qu'il n'y a pas tout à risquer dans cette humiliante partie? Aussi le gouvernement de Juin a perdu tous les jours de sa force et de sa considération; il n'a pas la confiance des masses, et les hommes intelligents et modérés qui l'ont soutenu jusqu'à présent sont prêts à l'abandonner.

Cavaignac, à qui le prestige de son nom et les bonnes intentions qu'on lui suppose conservent encore de nombreux amis, pourrait peut-être porter remède à cette position, en renonçant à la marche tortueuse suivie jusqu'à présent, et en suivant franchement une ligne plus conforme à l'esprit de la révolution de Février. Le voudra-t-il? le comprendra-t-il? Je l'ignore, mais je n'ose l'espérer. On parle de remanier le ministère, d'arriver à des hommes appartenant à des nuances d'opinion plus prononcées. Ce changement sera sans doute un commencement de satisfaction donné au pays. Les nominations anti-républicaines faites depuis quelques mois, les dispositions qu'on a montrées à conserver tout ce qui tient à l'aristocratie, rendent des retraites nécessaires. Mais ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas un changement de noms, mais un changement de système qui rassurera les bons citoyens et fera renaître la confiance.

Il faut faire de la conciliation, oui, sans doute, mais il ne faut pas que ce soit aux dépens de la raison et de la justice. Si la République doit tendre la main à ses ennemis, c'est pour qu'ils viennent à elle et non pour aller à eux. Gardons-nous d'une sensiblerie ridicule qui ne toucherait nullement des gens

trop positifs pour cela, et qui nous condamnerait, après nous avoir livrés à leurs intrigues, à leurs impitoyables risées.

La situation n'est pas complètement rassurante. L'inquiétude qui agite tous les esprits, les réclamations qui s'élèvent de toutes les parties de l'Assemblée, attestent un malaise profond et la présence de grandes difficultés. Nous touchons à une crise, c'est l'avis général. Qu'en résultera-t-il? Attendons.

Maintenant, que te dire des élections de Paris? Elles sont la fidèle reproduction du désordre qui s'est emparé des esprits.

L'Assemblée Nationale poursuit le cours de ses délibérations sans paraître se douter de la gravité des circonstances. La Constitution, discutée et votée au milieu du bruit des conversations, des interpellations et des témoignages d'impatience, avance néanmoins. Un grand nombre de nos collègues serait disposé à repousser, sans les entendre, tous les amendements.

Le président, M. Marrast, se prête merveilleusement à cette tendance, et il escamote ces chétives émanations de l'initiative parlementaire avec un ton de suffisance, un aplomb et une dextérité qu'enverraient les prestidigitateurs les plus renommés. Quant à moi, j'ai vu passer dans sa gibecière, sans avoir eu même le temps de réclamer, un tout petit amendement qui n'avait pour but que de faire inscrire dans la Constitution la gratuité de l'enseignement, et cela au grand ébahissement de l'Assemblée, émerveillée de cette habileté rare. On est si pressé d'en finir! et nous sommes si exigeants! Comment! demander l'enseignement gratuit pour tous! quelle folie! Nous ne méritons pas d'être entendus, et M. Marrast est, certes, très bon de ne pas nous avoir infligé quelques coups de la férule dont il semble toujours être disposé à frapper ceux qui ne font pas profession à son égard d'une complète soumission. Que la gratuité de l'enseignement aille donc rejoindre le droit d'exister par le travail! Ainsi le veulent, non pas les hommes qui ont fait la révolution, mais ceux qui en profitent. Il faut bien se résigner jusqu'à nouvel ordre.

Dans la séance d'hier, la question de l'impôt progressif soulevée par M. Servières, contrairement au vœu de la commission de Constitution, qui avait désiré l'ajourner, a soulevé une véritable tempête.

Cet orateur, contraire à l'adoption de ce mode d'impôt, s'est servi dans son discours d'expressions tellement blessantes pour ses adversaires, il a émis sur les assemblées qui pourraient être dominées par une majorité démocratique des soupçons si injurieux, qu'ils ont donné lieu à des protestations énergiques de la part des républicains et aux signes d'assentiment les plus prononcés de la part des affidés de la rue de Poitiers.

Lundi, la discussion sera continuée.

Aujourd'hui, la séance doit être consacrée à l'examen du projet de loi sur les chemins vicinaux et sur l'enseignement agricole.

Demain, quelques membres de l'Assemblée se proposent de demander la mise en liberté de Raspail. Il y a, je crois, dans l'histoire de la Convention, des précédents qui paraissent d'accord avec cette prétention; plusieurs orateurs prendront la parole dans ce débat.

C. B.

P. S. — Ma lettre était close et jetée dans la boîte, et j'avais regagné ma place avec résignation, ne supposant pas que la fin de la séance pût avoir quelque intérêt pour la curiosité publique. Tout-à-coup l'Assemblée se réveille; les huissiers

crient: En place! On annonce des interpellations; le calme s'établit; l'Assemblée prend une attitude grave et attentive.

C'est M. Sauteyra qui monte à la tribune pour demander à M. le président du conseil des explications sur la situation présente. Certes, M. Sauteyra n'est pas orateur, et l'on s'en aperçoit bien vite; il se livre à des sentimentalités et à des digressions qui sont accueillies par les sourires moqueurs de la majorité des représentants. Enfin, à bout de ses banalités, il invite le général, auquel il s'est adressé, à donner à l'Assemblée des explications sur la situation présente et sur la ligne qu'il prétend suivre; il s'exprime en termes si malheureux, que, malgré la gravité des circonstances, gravité que personne ne peut mettre en doute, il excite une longue hilarité.

Le général Cavaignac dit que le gouvernement éprouve le besoin de connaître les dispositions de l'Assemblée à son égard; qu'en effet il y a quelques inquiétudes dans le sein de la représentation nationale, de l'agitation au dehors; qu'il fera son devoir dans tous les cas, et que, dans sa pensée, ces sentiments étaient inspirés par des craintes exagérées.

Jusqu'à tout s'était passé en sourires et en compliments: c'était très édifiant, en vérité; mais voilà un M. de Charançay, une espèce d'énergumène du royalisme, qui s'était chargé, je pense, de réveiller les passions assoupies. Il accumule les accusations, les récriminations contre la République depuis le premier jour de sa proclamation; il soulève des orages, on ne l'écoute plus. C'est la réaction cherchant à s'imposer au pouvoir et à lui faire ses conditions; comme s'il n'avait pas déjà trop subi sa triste influence! comme si ce n'était pas à sa faiblesse que nous devons l'audace de ceux qui veulent perdre la République et qui ne prennent presque plus la peine de dissimuler leurs projets! L'orateur affirme pourtant que le gouvernement n'a pas eu assez d'égards pour les bons procédés de son parti, et il pense que la tranquillité du pays est à ce prix. Nous sommes loin de partager son avis.

Le citoyen Duclere s'attache à relever les assertions inexacts avancées par M. Charencey; il le fait en quelques mots précis, nets et mordants.

M. Laboussière présente une proposition ainsi conçue:

« Attendu que le gouvernement mérite son entière confiance, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

Elle est adoptée.

Un grand nombre de représentants ont voté pour, quoiqu'ils n'approuvent pas complètement la ligne suivie par le pouvoir; ils ont fait ce sacrifice de leurs opinions à la nécessité d'assurer la tranquillité du pays.

Le gouvernement s'attendait aux attaques de toutes les fractions de l'Assemblée mécontentes de lui, chacune à son point de vue, et il a voulu les prévenir et éluder ainsi par une surprise une discussion dans laquelle il ne saurait prendre une attitude aussi franche que les vrais républicains pourraient le désirer. On vient de nous faire jouer une déplorable comédie.

C. B.

Le Peuple Souverain renferme, dans un article d'hier, une phrase que nous nous étonnons de rencontrer dans ce journal. « La liberté d'enseignement, dit-il, solennellement promise par la charte, mais toujours éludée par le gouvernement de Juillet, ne trouvera pas encore grâce cette fois; nous serons soumis, comme par le passé, au monopole universitaire, tout

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 SEPTEMBRE 1848.

### LA VILLA ROSPIGLIOSI.

(Suite. — Voir le Censeur des 20, 21 et 22 septembre 1848.)

Cependant les offices étaient terminés; les fidèles sortaient à flots de<sup>9</sup> églises et remplissaient les rues d'une foule joyeuse et bruyante. Salvator et Titania, qui, debout devant les murs du couvent, avaient jusque-là donné un libre cours à leur désespoir, ne tardèrent pas à remarquer l'attention et l'étonnement que leurs larmes provoquaient.

— Salvator, dit tout-à-coup la jeune patricienne, effarouchée des regards curieux qui se portaient sur elle, et craignant d'être reconnue, nous ne sommes plus seuls; il est inutile d'étaler notre douleur aux yeux profanes d'un public qui ne saurait la comprendre. Veuillez me reconduire au palais.

Le jeune homme lui offrit silencieusement son bras, et ils s'éloignèrent tous les deux en prenant les rues les moins fréquentées.

Lorsqu'ils furent arrivés sur la Piazza di Monte Cavallo, située à peu de distance du palais Rospiigliosi, la jeune femme s'arrêta.

— Me voilà rendue, reprit-elle; laissez-moi ici. Je ne veux pas, dans l'état de trouble où je suis, que mes gens m'aperçoivent avec vous. Adieu, Salvator. Quand vous reverrai-je?

— Bien sûr, Titania.

— Oh! venez, Salvator; vous êtes le seul confident de mes peines, et j'ai besoin d'un ami dans le sein duquel je puisse les déposer.

Salvator saisit la main de Titania et y déposa un baiser. Celle-ci y répondit par une douce étreinte, et rentra bientôt au palais.

A peine fut-il seul, que le jeune peintre, qui ne s'était éloigné qu'à regret de la maison fatale où languissait Ophélie, profita avidement de la liberté qui lui était rendue, pour suivre sans contrainte l'irrésistible impulsion de son cœur. Il revint précipitamment sur ses pas, et courut tout d'une haleine jusqu'au couvent. Peu soucieux, pour son propre compte, de l'indiscrète curiosité des passants, il s'assit sans façon sur un tronçon de colonne, comme on en rencontre partout sur ce sol mal rajeuni de la Rome antique, et porta son regard pensif vers la porte infranchissable qui le séparait à jamais d'Ophélie.

Salvator espérait-il trouver dans son imagination, féconde comme celle de tous les amants et surexcitée par le grandeur même de l'obstacle, quelque audacieux moyen de pénétrer dans cet asile inviolable? ou, à défaut

de l'aspect réjouissant de sa bien-aimée, se repaissait-il simplement du spectacle des murailles qui la dérobaient à ses yeux? Le cœur humain se contente souvent de ces consolations fragiles et vaines. Quoi qu'il en soit, il y avait déjà quelque temps que Salvator était plongé dans ses méditations, lorsqu'un bruit vint interrompre le cours de ses pensées. Il releva machinalement la tête, et aperçut près de lui un petit vieillard grotesquement vêtu de ses habits de fête, qui revenait de la messe et rouvrait sa boutique afin de rentrer chez lui. Salvator plongea la vue dans l'intérieur de la maison, et vit un nombre infini de tableaux et de statues qui tapissaient les murailles et encombraient les angles et le milieu du magasin. C'était la boutique d'un brocanteur.

— Barattatore, dit Salvator en se levant, comment appelez-vous ce couvent?

— Le couvent de la *Convezione*, signor. C'est là que l'on renferme la damigelle qui ont donné des sujets de mécontentement à leur famille.

— C'est bien cela. On m'a dit que la chapelle contenait des morceaux de peinture du plus grand mérite. Ne pourrais-je pas la visiter?

— La visiter, signor! s'écria le marchand étonné. Y pensez-vous? C'est peut-être le monastère le mieux gardé de tous les Etats de l'Eglise! Jamais je n'ai vu cette porte s'ouvrir pour d'autres que pour des gens de Dieu. Moi seul, et une seule fois encore, je suis allé y porter un tableau de piété que la badessa avait remarqué à mon étalage, et qu'elle acheta pour son oratoire. Depuis, quand j'ai des objets qui lui conviennent, elle les envoie prendre par des gens du couvent.

— Ah! reprit Salvator, dont le front rayonna subitement d'une joie indicible, l'abbesse se pourvoit quelquefois chez vous?

— Si, signor.

— Vous achetez des tableaux?

— Non, j'en vends... Les jeunes artistes qui n'ont pas encore un nom assez connu pour qu'on aille les trouver chez eux m'apportent leurs ouvrages; je les étale au soleil devant ma porte, les passants les achètent, et je partage le produit de la vente avec les auteurs.

— Ah! ah! vous devez vous appeler Abraham, Isaac, Jacob, ou quelque chose d'approchant, je gage?

— Vous avez deviné, signor, je me nomme Abraham.

— Eh bien! Abraham, dans quelque temps je vous confierai la vente d'une de mes œuvres. Au revoir.

En achevant ces mots, Salvator salua le brocanteur stupéfait, et s'enfuit en toute hâte. Mais en repassant près de la porte du couvent:

— Ophélie! s'écria-t-il, si Dieu et l'inspiration me viennent en aide, j'es-

père bientôt te revoir.

Salvator rentra chez lui et se renferma aussitôt dans son atelier. Pendant cette séquestration volontaire, il y eut bien des découragements et des colères, bien des mouvements de joie et d'orgueil, suivant que l'inspiration répondit plus ou moins docilement à l'appel de l'artiste. Enfin, après trois mois d'un travail consciencieux et opiniâtre, Salvator sortit de son atelier. C'était un soir; il ne faisait pas nuit encore, mais depuis long-temps déjà le soleil était descendu sous l'horizon, et les objets n'étaient plus éclairés que par les pâles lueurs du crépuscule. Le jeune peintre portait à son bras une toile d'une assez vaste dimension, et recouverte avec soin d'une draperie qui en dérobaient la vue aux regards désappointés des curieux. Sans doute, la démarche qu'il faisait en ce moment inquiétait fort le jeune homme; car une vive rougeur colorait ses joues, et une expression soucieuse fronçait la peau de son front et de ses sourcils.

— Abraham, dit-il, voilà le tableau que je vous ai promis; vous l'exposerez demain à votre porte.

En disant ces mots, Salvator découvrit sa toile. Le marchand prit ses lunettes et se posa gravement devant l'œuvre du jeune peintre; puis, après un instant de recueillement et de silence:

— C'est beau, cela! dit-il de l'air profond d'un connaisseur consommé. Si je ne me trompe, ce tableau pourrait fort bien convenir à la badessa, car le sujet représente à merveille la destination de son couvent.

En effet, le tableau représentait la Madeleine pécheresse implorant et recevant le pardon du Seigneur. L'Homme-Dieu, devant la coupable prosternée à ses pieds, la relevait avec bienveillance, en lui montrant le ciel qu'un ange entr'ouvrait pour elle. Le Père-Eternel, que l'on apercevait par cette ouverture dans toute sa majesté et toute sa gloire, semblait attendre patiemment la nouvelle convertie, derrière laquelle gisait une coupe vide et renversée, symbole des erreurs et des séductions mondaines qu'elle venait d'abjurer.

Mais bien que l'observation du marchand répondit parfaitement au projet conçu par Salvator, celui-ci dissimula sa joie avec soin.

— Abraham, reprit-il froidement, écoutez-moi bien. Si quelqu'un marchand ce tableau, vous lui direz qu'il est vendu.

Ces paroles plongèrent le brocanteur dans un étonnement indicible.

— Vendu! mais à qui?... Quelquefois les amateurs désirent connaître le nom des acquéreurs, afin de leur demander l'autorisation de prendre des copies.

— A qui?... Eh bien! à la duchesse de Castro.

— Ah!

» aussi exécrable et plus tyrannique encore que celui des jésuites. »

Evidemment l'auteur de l'article, avant d'écrire cette phrase, s'est inspiré des fougueux écrits enfantés par la haine de nos ultramontains contre l'enseignement universitaire. Nous avouons que nous ne nous attendions pas à trouver dans un journal qui se dit l'organe de la démocratie une accusation aussi injuste contre cette Université de France qui a certes une belle part de gloire dans toutes les conquêtes de la liberté.

Est-ce bien le moment de parler du monopole universitaire lorsque l'Assemblée Nationale proclame dans la Constitution la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire reconnaît à tous le droit de donner aux masses une instruction conforme aux principes démocratiques de la société actuelle? L'Université de France! Mais qui donc, si ce n'est elle, a combattu pour la liberté de l'esprit humain? Qui donc, si ce n'est elle, a lutté contre l'invasion d'une théocratie aventureuse, dont le but n'a jamais été que l'oppression, et le moyen, l'abrutissement des âmes?

Sans doute l'instruction publique a besoin d'être réorganisée; nous avons nous-mêmes signalé les fautes de l'Université, nous avons demandé le redressement des torts qu'on lui reproche à juste titre, nous poursuivons sa réorganisation sur des bases plus larges, plus en harmonie avec les principes républicains; mais dire que le monopole de l'enseignement universitaire est tout aussi exécrable et plus tyrannique encore que celui des jésuites, c'est commettre une énormité. Ce monopole n'existe que dans l'esprit de ceux qui voudraient avoir seuls en main la direction des intelligences. Libre au Peuple Souverain de préférer à l'enseignement universitaire celui des jésuites; mais qu'il ne se dise pas alors l'organe de la démocratie: il serait son ennemi qu'il ne parlerait pas autrement.

Paris, le 22 septembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le comité des cultes a traité hier la question du mariage des prêtres catholiques, à l'occasion d'une pétition qui réclame pour eux la cessation du célibat. La sous-commission conclut à l'ordre du jour, en s'appuyant sur les articles du concordat, des lois organiques et des arrêtés de la cour de cassation.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Besnard, Isambert et l'évêque d'Orléans, la discussion a été remise.

— La commission chargée d'arrêter le choix définitif d'un local pour l'Assemblée Nationale a décidé l'unanimité moins une voix de conserver la situation actuelle en agrandissant l'ancienne salle des conférences.

— Le club des Socialistes, qui se tenait salle des Concerts-Spectacles, au bazar Bonne-Nouvelle, s'est ouvert hier au soir pour la dernière fois.

Au commencement de la séance, M. Bernard, le président, acquitté le matin des poursuites dirigées contre lui pour infraction à la loi sur les clubs, a pris la parole pour annoncer à ses auditeurs l'ordre qu'il venait de recevoir de déguerpir de la part du propriétaire.

#### BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER

Paris, 22 septembre.

La panique d'hier n'a pas continué aujourd'hui; le coup était fait. Tout le monde semblait rassuré; on faisait circuler la nouvelle officielle de la prolongation de l'armistice entre l'Autriche et le Piémont; on assurait qu'il n'était pas question de modification ministérielle; on traitait comme il le mérite cet absurde projet d'enlever les représentants de la rue de Poitiers, projet qui n'a jamais existé que dans la tête des journalistes qui l'ont inventé.

La vérité est que les boursiers qui avaient acheté hier, à la fin de la bourse, avec une forte baisse, voulaient vendre aujourd'hui à la hausse. Ils ont réussi.

On ne connaissait pas encore les interpellations de M. Sauteyra. Mais sachez bien que la situation est des plus graves, plus grave peut-être qu'au mois de juin. Nous n'avons pas pour le moment à redouter des coups de fusil, mais la quadruple ou quintuple nomination de Louis-Napoléon est un symptôme déplorable; elle indique l'absence d'esprit public.

Le ministère sera certainement modifié; dans quel sens? Grave question! De sa solution dépend peut-être la solution de la France.

Les boursiers n'ont pas vu ou pas voulu voir la situation, et le marché, fictivement rassuré, a présenté une meilleure physionomie qu'hier.

— Abraham, ajouta Salvator en voyant l'hésitation du juif à se prêter à un subterfuge qui lui enlevait tout son profit, je ne suis qu'un pauvre artiste et ne puis vous promettre une grande récompense; mais, avant peu, vous pourrez vendre ce tableau, et si, comme vous semblez l'espérer, vous en obtenez un bon prix, la moitié de ce prix sera pour vous.

— C'est bien, signor, répondit le juif en s'apprivoisant, il sera fait comme vous avez dit.

Le jeune peintre s'éloigna et courut aussitôt chez la duchesse de Castro, pour l'informer de ses espérances et de la part qu'il lui avait fait prendre dans ses projets.

— Vous avez d'autant mieux fait, avait répondu Titania, que j'achète réellement votre tableau deux cents ducats.

Le lendemain, Salvator retourna de grand matin chez le brocanteur. Le tableau était déjà à la porte, et les passants s'arrêtaient pour le regarder. Le jeune peintre, debout près de son œuvre, en proie à une émotion bien naturelle, recueillait avidement les paroles qu'il entendait prononcer autour de lui. Plus d'un jugement sévère vint de temps à autre blesser son oreille; mais des éloges plus nombreux relevaient son courage et atténuèrent la fâcheuse impression de ces critiques rarement judicieuses. En résumé, ce tableau excitait généralement l'intérêt. Quelques personnes s'informaient du prix, du nom de l'auteur, et, sur la réponse du juif, passaient outre; mais d'autres, ainsi qu'Abraham l'avait dit, demandaient le nom de l'acquéreur et l'inscrivaient sur leurs tablettes. Le jour suivant, la foule fut plus considérable, et Salvator commença à éprouver les véritables jouissances de l'amour-propre. Enfin, quelques jours après, cette production vraiment remarquable avait fait tant de bruit dans la ville qu'on était accouru de toutes parts pour la voir. Salvator se trouvait encore là, et cette fois il put s'enivrer d'un véritable triomphe.

Tout-à-coup une dame, revêtue d'un costume de religieuse et portant les insignes d'un grade supérieur, fendit la foule et considéra un instant le tableau en silence. Aussitôt le brocanteur s'étant approché du jeune peintre :

— Voici la badessa del convento, lui dit-il.

Salvator tressaillit et s'approcha de l'abbesse avec anxiété.

— Abraham, demanda celle-ci, quel est le prix de ce tableau?

— Signora badessa, il est vendu.

— A qui donc?

— A la duchesse de Castro.

— Est-ce qu'on ne pourrait pas en avoir une copie?

— C'est impossible, signora, répondit Salvator en tremblant de tous ses membres; le peintre s'est engagé à n'en point laisser prendre.

Le 3 0/0 fin courant, ouvert à 44 fr., s'est élevé jusqu'à 44 75, pour rester à 44 50.

Le 5 0/0 a débuté à 67 75 et a fini à 68 75. Comparativement aux derniers cours d'hier, fin du mois, le 3 0/0 a haussé de 4 fr. et le 5 0/0 de 1 fr. 50 c.

Au comptant, il y a eu hausse de 1 fr. sur le 3 0/0, le 5 0/0 et sur l'emprunt, de 15 fr. sur la Banque de France, de 5 fr. sur le chemin de fer de Bordeaux, de 3 fr. 75 sur celui du Nord, de 2 fr. 50 sur celui de Vierzon, de 1 fr. 25 c. sur ceux de Bâle et de Versailles (rive gauche), de 25 c. sur la rente de Naples, de 5 fr. sur l'emprunt du Piémont, de 5/8 sur l'emprunt romain, et de 1/2 sur le 3 0/0 espagnol.

Le Marseille a fait 200 fr., le Lyon 360, Orléans 660, Nord 376 25.

Il y a eu baisse de 10 fr. sur les obligations de la ville, de 5 fr. sur le chemin de fer de Rouen, de 1 fr. 25 sur celui d'Orléans, et de 25 fr. sur le zinc de la Vieille-Montagne.

Les recettes du chemin de fer du Nord, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 septembre, s'élèvent à 40,214,924 fr. 48 c. C'est à peu près la même somme que pour la même période de 1847, qui avait produit 40,269,794 fr. 90 c. La dernière semaine de 1848, finissant le 15 septembre, a produit 366,329 fr. 98 c., dont 214,107 fr. 22 c. pour 72,571 voyageurs et 152,222 fr. 71 c. pour les marchandises.

Cela explique la hausse de 3 fr. 75 c. qui a eu lieu aujourd'hui sur cette ligne.

Le *Monteur* publie ce matin l'état de situation de la Banque de France au 21 septembre.

D'après le dernier compte-rendu, la Banque avait en caisse, au 15 septembre, 124,845,624 fr. à Paris et 95,878,370 fr. dans les succursales.

L'encaisse au 21 est de 130,017,678 f. à Paris et de 98,362,379 f. dans les succursales.

Le portefeuille de Paris est descendu de 76,071,468 francs à 72,794,830 fr.; celui des succursales a baissé de 123 millions à 118.

L'état des avances faites au Trésor reste toujours à 75,000,000, et le compte courant au crédit de l'Etat s'est élevé de 41 millions à 56.

La circulation des billets au porteur était, au 15, de 315 millions à Paris; elle est aujourd'hui de 319 millions; dans les succursales, elle a descendu de 51 millions à 50.

Du côté de Vienne, les nouvelles continuent à être favorables, et les métalliques d'Autriche se maintiennent dans les prix auxquels ils se sont relevés depuis peu de jours.

#### Élections.

M. A. Gent, dont l'élection avait été annulée, a été réélu à Avignon.

Dans le département de l'Orne, M. de Vaudoré, appartenant à l'ancien parti légitimiste, a été élu par 10,000 voix environ contre 9,000 données à M. L.-N. Bonaparte. M. Passy a réuni 7,000 voix et M. Mercier 5,000.

On parle de protestations qui seraient faites contre les élections de l'Orne. Entre autres illégalités, on en signale une qui serait tout au moins fort originale. Les cantons est et ouest d'Alençon, considérant l'élection de Louis-Napoléon comme dérisoire, n'auraient pas fait mention au procès-verbal des suffrages en sa faveur.

Voici le résultat officiel du scrutin à Lille: MM. Négrier, colonel, 26,129 voix; Louis-Napoléon, 19,685; de Genoude, 14,815.

Nous ne savons rien encore de l'élection de Montpellier.

L'*Echo des Alpes maritimes*, qui se publie à Nice, termine par les lignes suivantes un article adressé aux ministres :

« Que le ministère sache enfin que le comté de Nice, ainsi que la Savoie, se trouve dans la position la plus précaire et dans le dénuement le plus complet; que, placés en-deçà des Alpes, nous ne sommes ni Piémontais, ni Liguriens, que nous ne leur sommes attachés que par des liens purement politiques, et que le filet d'eau du Var disparaît devant la grande chaîne de montagnes qui nous sépare naturellement du Piémont et de la Ligurie. Que le gouvernement nous traite en bon père, et nous lui répondrons en bons fils! qu'il tâche de nous faire oublier que nous sommes Provençaux! »

#### Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 21.

##### DISCUSSION DE LA CONSTITUTION.

LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix l'ensemble de l'article 15, avec ces mots : « institutions agricoles. »

L'article est adopté.

« Art. 14. La dette publique est garantie. » — Adopté.

LE CIT MORHÉRY propose cet amendement :

« La dette publique est garantie; mais, à l'avenir, aucun emprunt ne

sera reconnu s'il n'a été préalablement consenti par une représentation nationale émanée du suffrage universel et direct. » — Adopté.

« Art. 15. Tout impôt est établi pour l'utilité commune. »

« Chaque citoyen y contribue en raison de ses facultés et de sa fortune. »

LE CIT. SERVIERES : Je propose de rédiger ainsi le paragraphe 2 :

« Chaque citoyen y contribue en proportion de sa fortune. »

L'impôt progressif est inique, et surtout, dans les circonstances où nous nous trouvons, nous devons le repousser et l'abolir. (Oh! oh! — Oui! oui!)

Mais, citoyens, permettez-moi de vous le dire, cet impôt progressif renouvelé des Grecs. (Hilarité prolongée.) Je vous le demande : l'Etat progressif-t-il davantage un million qui se trouvera dans une seule main, ou qui sera réparti dans plusieurs mains différentes? (Aux voix! aux voix!) Voulez-vous, oui ou non, des riches? (Tumulte. — Parlez!) Je poserai cette question à l'Etat : Prouvez-moi que la protection que vous accordez au riche est la même que celle dont jouissent les pauvres.

Plusieurs voix : La clôture! la clôture!

LE CIT. SERVIERES : Oui, citoyens, je le répète, si cet impôt n'était pas inique, on pourrait dire qu'il est stupide, anti-démocratique.

Quelques membres : Très bien! très bien!

LE CIT. SERVIERES : A vrai dire, vous n'avez pas ce qu'on appelle des riches en France, et, par l'impôt progressif, vous seriez forcés de frapper des propriétaires qui ont gagné leur bien à la sueur de leur front.

Je le soutiens, citoyens, cet impôt est inique, anti-démocratique, souverainement spoliateur. (Très bien! très bien!) Le meilleur appui de la République, c'est la propriété; si donc vous ne la défendez pas, la République périra. Oui, citoyens, soyez en sûrs.

Une longue discussion s'engage sur cette question.

LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix la clôture de la discussion générale sur l'amendement.

La clôture est votée.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 22 septembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN CORBON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté.

LE CITOYEN MARCHAL a la parole pour une motion d'ordre.

En commençant la discussion du projet de Constitution, dit le citoyen Marchal, vous avez décidé qu'il y serait consacré quatre séances par semaine. Lundi dernier, cet ordre a été interverti; il a été consacré à la suite de la discussion des crédits pour les établissements agricoles. Je demande qu'on revienne à ce qui a été décidé et qu'on consacre la séance de demain à la Constitution.

L'orateur fait remarquer qu'en vingt-deux séances il n'a été voté que huit articles du préambule et quatorze du projet, ce qui fait un article par séance. A ce compte, si la discussion ne va pas plus rapidement, il faudra dix-neuf semaines pour voter la Constitution. Le mode de votation est pour beaucoup dans ces lenteurs; il est trop lent.

L'orateur annonce qu'il déposera demain une proposition sur un nouveau mode de votation.

LE CIT. TILLANCOURT demande que le projet de loi sur l'enseignement agricole soit maintenu à l'ordre du jour de demain.

LE PRÉSIDENT : Si l'Assemblée veut changer son ordre du jour de demain, je la consulterai à la fin de la séance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret tendant à affecter une somme de 6 millions à l'achèvement des chemins vicinaux.

LE CIT. DABEAUX applaudit beaucoup à la sollicitude du gouvernement pour les chemins vicinaux; mais il critique l'art. 5 du projet, qui dispose qu'il sera pourvu aux dépenses autorisées par le décret au moyen des ressources créées pour les besoins de 1848.

L'orateur se demande qu'elle est l'origine des fonds dans lesquels on prétend puiser; alors que toutes les recettes sont dépassées, il est difficile de comprendre que les dépenses votées puissent être remplies.

L'orateur s'étonne aussi de la répartition des 6 millions affectés aux chemins vicinaux; cette somme sera répartie, pour moitié, entre tous les départements, celui de la Seine excepté; puis l'autre moitié, c'est-à-dire trois millions, sera accordée en proportion des sommes provenant des centimes extraordinaires que chaque département et les communes qui le composent affecteront pour 1849 à la confection des chemins vicinaux.

L'orateur trouve l'un et l'autre de ces deux modes de répartition également vicieux. Il n'est pas juste, en premier lieu, d'accorder une subvention égale à chaque département pour des chemins vicinaux, quand l'état de ces chemins est dans des conditions différentes dans chacun de ces départements. La répartition proportionnée au vote des centimes additionnels n'est pas plus juste, car une commune peut voter plusieurs séries de centimes additionnels sans en affecter aux chemins vicinaux, et cependant, d'après le projet, ce serait cette commune qui recevrait la plus forte allocation.

L'orateur propose de rédiger ainsi l'article :

« Cette somme de 6 millions sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, dans les proportions suivantes : pour l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication, eu égard à l'étendue des parties non encore construites et à l'importance des travaux à exécuter, et, pour les chemins vicinaux de petite communication, en proportion des travaux nécessaires pour en opérer l'amélioration. »

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

LE CIT. LUNEAU présente quelques observations sur l'ordre de la discussion.

L'Assemblée passe au vote des articles.

« Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit de 6 millions, qui sera affecté, à titre de subvention extraordinaire, tant à l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication qu'à l'amélioration des chemins vicinaux de petite communication. »

— Et quel est le peintre?

— C'est moi, signora.

L'abbesse jeta un regard sur le jeune homme, et s'éloigna sans dire un seul mot.

Salvator resta foudroyé. Tous les yeux se portèrent sur lui, et les paroles les plus louangeuses s'élevèrent de la foule; mais Salvator était devenu insensible, et quand il revint à lui, ce murmure flatter lui parut tellement importun et ironique qu'il s'esquiva brusquement pour aller renfermer chez lui son désespoir et sa douleur.

Le lendemain il ne parut que fort tard chez le juif; il venait y reprendre son œuvre. Mais aussitôt qu'Abraham l'eut aperçu :

— Signor, s'écria-t-il en courant au devant du jeune peintre, l'abbesse est revenue!

Ce peu de mots opéra dans le jeune peintre une transformation complète; ses yeux ternes et cernés s'allumèrent d'un éclat surnaturel, et un sourire étrange anima toute sa physionomie.

— Eh bien? demanda-t-il.

— Votre tableau lui tient fort au cœur; elle est désespérée de ne pouvoir l'acquérir, et, si je ne me trompe, elle a grande envie de vous en commander un pareil.

— Ah! mon ami, s'écria Salvator, que me dis-tu là? J'ai déjà trouvé de mon tableau deux cents ducats; si tu réussis à me faire travailler dans l'intérieur du couvent, je te les abandonne.

— Hum! murmura le juif, dans l'intérieur du couvent, c'est un peu difficile; cependant nous pourrions le tenter. Revenez demain.

Salvator serra la main du juif avec amitié, et courut aussitôt chez Titania l'informer du nouvel état de ses espérances.

— Oh! si vous parvenez à voir Ophélie, dit la jeune femme, dites-lui bien les efforts que j'ai faits pour parvenir jusqu'à elle, et surtout la vive affection que sa sœur n'a jamais cessé de lui porter.

— Je le lui dirai, Titania.

— Tenez, voilà les deux cents ducats que je vous dois. Si vous croyez avoir besoin d'une forte somme pour faciliter l'exécution de votre projet, demandez-la-moi, Salvator; car je veux être votre associée et votre complice dans une entreprise qui a pour but de sauver ma sœur.

— Merci, répondit le jeune homme, ces deux cents ducats me suffisent.

Le lendemain, Salvator retourna de bonne heure chez le marchand; celui-ci le regarda avec un visage radieux.

— *Corpo di Bacco*, signor! dit-il, vous venez bien matin.

— Je meurs d'impatience!

— Eh bien! j'ai revu l'abbesse; je lui ai dit que vos engagements avec la duchesse de Castro vous défendaient formellement de reproduire votre tableau sur la toile, mais que vous pourriez facilement le peindre à fresque sur un des murs de l'intérieur du couvent.

— Bene.

Cette réponse a paru la contrarier beaucoup, et elle a réfléchi longtemps avant de prendre un parti. Ses yeux se portaient fréquemment sur votre peinture, et je voyais le chagrin qu'elle éprouvait de ne pouvoir satisfaire son premier caprice. Aussi ai-je profité habilement de sa disposition d'esprit, et enfin, après de nombreuses difficultés, je suis parvenu à la persuader complètement.

— Abraham, tu es mon sauveur!

— Elle doit revenir vous prendre ici dans trois heures, pour s'entendre avec vous et vous introduire dans le couvent. Si vous voulez, dans l'intervalle, faire enlever votre tableau, je crois que vous ferez bien; le regret qu'elle éprouvera de ne plus le voir achèvera de la décider. Voilà, signor, ce que j'ai fait pour vous; êtes-vous satisfait?

— Ah! Abraham! s'écria le jeune peintre en se jetant au cou du juif, quelle reconnaissance je vous dois! Conrez chercher un *fucchino*, et faites porter sur-le-champ le tableau chez la duchesse.

Cet ordre fut exécuté à l'instant.

Enfin l'abbesse arriva. Ainsi que l'avait prévu Abraham, elle chercha le tableau d'un regard inquiet, et parut ressentir une vive contrariété de ne le plus trouver là. Alors, se retournant vers le jeune peintre :

— Signor pittore, dit-elle, Abraham vous a sans doute fait part de mes intentions?

— Si, signora.

— Eh bien! veuillez me suivre.

En achevant ces mots, l'abbesse sortit de la boutique du brocanteur, accompagnée de Salvator, qui avait peine à dissimuler l'excès de sa joie et de son bonheur.

Lorsqu'il entra dans le sanctuaire, le jeune peintre se sentit pénétré d'une émotion inexprimable. Cet air, qu'il respirait en commun avec Ophélie, provoqua dans sa poitrine une ardeur inconnue.

— Signor pittore, reprit l'abbesse, voici notre chapelle; vous pourrez y venir tous les jours après les matines, mais il faudra vous retirer avant les vêpres.

HIPPOLYTE ETIENNE.

(La suite à un prochain numéro.)

**LE CIT. GRELLET** propose une série d'amendements, dont voici le premier article :

« Une somme de 6 millions sera distraite du crédit de 67 millions inscrit au chapitre 15 de la deuxième section du budget des travaux publics, exercice de 1848, pour les travaux des chemins de fer, et affectée tant à l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication qu'à l'amélioration des chemins vicinaux de petite communication.

« Cette somme sera transportée au chapitre 22 du budget du ministère de l'intérieur, où elle formera un article distinct. »

L'honorable orateur, tout en reconnaissant l'utilité de la dépense, fait remarquer qu'il serait imprudent, en l'état où sont nos finances, de les grever d'une charge nouvelle.

**LE CIT. SÉVARD**, ministre de l'intérieur : Toutes les fois que nous vous proposons une dépense, nous avons soin d'examiner en même temps si l'état de nos ressources permet d'y faire face. Le ministre des finances a été consulté par nous avant la présentation du projet en discussion, et il a été reconnu que les ressources étaient assurées pour cette dépense.

Nous avons songé d'abord à réduire le crédit alloué aux chemins de fer ; mais, en présence de la nécessité de donner du travail à la classe ouvrière, nous n'avons pas pensé que ce moyen dût être adopté.

La dépense de six millions qui vous est proposée aura une grande utilité pour l'agriculture, en améliorant l'état des communications ; elle sera utile aussi au point de vue politique, en occupant, à portée du foyer domestique, des ouvriers qui autrement iraient s'agglomérer dans les grands centres de population.

**LE CIT. GRELLET** insiste en faveur de son amendement.

**LE CIT. STOURM** combat vivement l'amendement. Réduire la dotation des chemins de fer, ce serait manquer de parole au pays et retarder d'une manière déplorable l'achèvement de nos voies de communication les plus précieuses.

L'amendement du citoyen Grellet est rejeté.

L'article 1<sup>er</sup> du gouvernement est mis aux voix et adopté.

« Art. 2. Cette somme sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, savoir :

« Trois millions par portions égales, et trois millions en proportion des sommes provenant des centimes extraordinaires que chaque département et les communes qui le composent affecteront pour 1849 à la confection et à l'amélioration des chemins vicinaux.

« Ces subventions seront distribuées dans chaque département par le préfet, sur l'avis du conseil-général. »

**LE CIT. GUÉRIN** blâme le mode de répartition basée sur la proportionnalité des centimes additionnels. Il arrive fréquemment, dit-il, que deux départements, dont l'un est du double plus riche que l'autre, se sont imposés les mêmes centimes additionnels.

Il propose la réduction suivante :

« Cette somme sera répartie entre les départements, celui de la Seine excepté, proportionnellement à leurs besoins et aux sacrifices qu'ils se sont imposés pour l'achèvement de leurs chemins vicinaux. »

**LE CIT. PIOGER** développe un second amendement ainsi conçu : « Cette somme sera répartie entre les départements, celui de la Seine excepté, à raison de leur population.

« Les conseils-généraux feront, dans leur session ordinaire, la répartition détaillée de la somme allouée à chaque département. Ces fonds seront employés exclusivement à des travaux utiles, à l'achèvement des chemins de petite et de grande vicinalité. »

**LE CIT. SALVAT**, rapporteur, combat les amendements. La commission, dit-il, en adhérant au mode de répartition du projet, a tenu compte des considérations présentées par les deux préopinants.

Elle n'a réparti d'une manière égale que la moitié du crédit, c'est-à-dire 3 millions, et elle a réservé les 3 autres millions pour être répartis proportionnellement aux sacrifices que chaque département s'imposera. Il est bien entendu qu'aucun département ne viendra puiser à cette seconde partie du crédit, s'il ne justifie pas de ressources destinées à augmenter la subvention.

L'amendement du citoyen Pioger est mis aux voix et rejeté.

**LE CIT. DES MOLLES** en présente un autre ainsi conçu :

« Cette somme sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, savoir :

« Quatre millions par portions égales, et deux millions en proportion des sommes, etc. » (Le reste comme au projet.)

**LE CIT. BESNARD** repousse l'amendement au nom de la commission. A l'appui de son argumentation, il reproduit une partie des considérations présentées par le rapporteur.

On oublie trop, ajoute-t-on, l'un des motifs qui ont présidé aux dispositions de ce projet. Il s'agit de donner des travaux aux ouvriers de tous les départements, et il faut le faire avant l'arrivée de la saison rigoureuse ; c'est là un résultat qu'on n'obtiendrait pas par l'amendement du citoyen des Molles.

L'amendement est rejeté.

Un autre amendement, ainsi conçu, est présenté par le citoyen Grellet : « Cette somme sera répartie entre les départements, le département de la Seine excepté, savoir :

« Quatre millions par portions égales, et deux millions en proportion du taux des contributions directes.

« Ces sommes seront distribuées dans chaque département par le conseil-général, en ayant égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes. » — Rejeté.

L'amendement du citoyen Dabeaux, dont le président donne une nouvelle lecture, n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

**LE CIT. TASSEL** présente un amendement qui, rentrant dans les dispositions de celui du citoyen des Molles, est également rejeté.

Les deux premiers paragraphes de l'article 2 sont adoptés.

La commission propose un paragraphe intercalaire entre les paragraphes 2 et 3, et ainsi conçu :

« Pour l'exécution de ces dispositions, les conseils-généraux des départements autres que celui de la Seine et les conseils municipaux sont autorisés à voter trois centimes d'impositions extraordinaires au principal des quatre contributions. »

Ce paragraphe est adopté, ainsi que le dernier.

« Art. 3. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par le présent décret au moyen des ressources créées pour les besoins de 1848. — Adopté.

L'ensemble du décret est adopté.

Le citoyen Marrast remplace le citoyen Corbon au fauteuil.

**LE CIT. SAUTEYRA** a la parole pour adresser des interpellations au président du conseil.

Les représentants reprennent précipitamment leurs places.

Le citoyen Molé, élu récemment à Bordeaux, entre dans la salle. Le citoyen Larochejaquelein lui serre la main. Plusieurs représentants se lèvent pour le complimenter.

L'honorable membre, après quelques recherches des places vacantes, va s'asseoir à la cinquième section de droite, à côté de M. Poujoulat.

**LE CIT. SAUTEYRA** : Je vous prie de vouloir bien me donner un moment d'attention. En présence de la gravité des circonstances, j'ai cru utile d'adresser quelques interpellations au président du conseil. Je réclame d'avance toute votre indulgence. (Parlez ! parlez !)

Après les sanglantes journées de juin, la confiance renaissait et les opérations commerciales se développaient ; tout semblait faire espérer que la tranquillité publique ne serait plus menacée ; cependant, les inquiétudes régnaient dans les esprits, et l'opinion publique semble en proie à une sorte d'irritation.

N'hésions pas à le proclamer : si dès le 24 février la majorité de la France n'était pas républicaine, on ne peut méconnaître que tout le monde s'est rallié au gouvernement qui seul pouvait à l'avenir rallier les hommes franchement dévoués à leur pays.

Depuis six mois, la révolution a paru servir de thème ou de prétexte à des doctrines subversives de la société ; de là des espérances irréalisables. (Mouvement.)

**LE PRÉSIDENT** : Il y a évidemment dans le manuscrit de l'orateur une erreur d'orthographe.

**LE CIT. SAUTEYRA** : S'il faut reconnaître qu'un gouvernement ne peut sans secousse se substituer à un autre, il appartient à l'Assemblée Nationale de donner l'exemple de la concorde ; faisons disparaître cette puéride distinction des hommes de la veille et des hommes du lendemain, et rappelons-nous que, tous enfants de la même patrie, nous devons nous réunir pour la défendre et assurer sa prospérité.

Quand l'Assemblée Nationale donnera l'exemple de la concorde et de la

modération, la nation reconnaîtra bientôt combien elle est abusée par ces hommes qui donneront d'autant moins la réalisation de leurs promesses qu'ils promettent davantage... (Agitation.)

Je n'entends ici attaquer ni défendre personne ; je regrette que des paroles qui ne sont dictées par un sentiment patriotique rencontrent quelques murmures... (Non ! non !)

Depuis quelques jours, la dignité de nos délibérations a un peu souffert des événements qui se passent hors de cette enceinte.

Plusieurs voix : Est-ce une leçon ?

**LE CIT. SAUTEYRA** : Je n'en accepte de personne, et je n'en donne à personne.

Une voix : Au fait !

**LE CIT. SAUTEYRA** : Les dernières élections de Paris sont un avertissement sévère, en présence duquel nous devons être plus disposés que jamais à faire des concessions mutuelles, dans la pensée commune de la prospérité du pays.

Je me plais à croire que nous nous applaudirons promptement des bons effets de cette fusion ; le patriotisme bien connu de l'honorable général Cavaignac me donne la confiance qu'il ne désire rien tant que d'arborer le drapeau de la conciliation, qui doit rallier les patriotes sans distinction.

Je ne compte pas moins sur l'énergie dont l'honorable général a donné tant de preuves, pour réprimer sévèrement toute tentative de désordre, sous quelque drapeau qu'elle se produise.

Je viens demander à l'honorable général Cavaignac ce qu'il pense de la situation du pays, ce qu'il compte faire, quelle ligne de conduite il entend tenir. (Rumeurs prolongées.)

Citoyens, je remplis un devoir ; je regrette de rester aussi long-temps à cette tribune. (Interruption.)

Quelles que soient les interpellations qu'on m'adresse, je n'y répondrai pas ; je ne suis pas ici pour dialoguer. Je prie donc l'honorable général Cavaignac de nous dire ce qu'il pense de la situation du pays, et quelle conduite il entend tenir en cas de trouble. (Agitation.)

Plusieurs voix : L'ordre du jour !

**LE CIT. SAUTEYRA** : Je n'ajouters rien. Vous savez dans quel esprit j'adresse ces interpellations ; j'attends la réponse de l'honorable général.

**LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC** répond en déclarant que le gouvernement, tout en arborant le drapeau de la conciliation, est bien décidé à ne pas déserter le drapeau républicain. Il demande à l'Assemblée un vote de confiance, et déclare que le gouvernement est décidé à faire son devoir, quoi qu'il arrive.

**LE CIT. CHARENCEY** reproche au gouvernement de ne pas avoir convenablement remercié la garde nationale des services rendus en juin.

**LE CIT. DUCLERC** monte à la tribune après le citoyen Charencey. Il justifie l'Assemblée du reproche de n'avoir pas remercié la garde nationale des services qu'elle a rendus.

**LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC**, président du conseil : Le gouvernement est convaincu qu'il répond au sentiment de sa propre dignité et à celle de l'Assemblée, en disant que le pouvoir que vous avez maintenu pendant trois mois n'a pas besoin de se justifier de ses tendances.

**LE CIT. LABOISSIÈRE** propose l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée Nationale, répondant à la communication du président du conseil, déclare que le gouvernement a sa pleine confiance et passe à l'ordre du jour. » (Aux voix ! aux voix !)

**LE CIT. KERDREL** a la parole. Il veut poser une simple question de forme et de convenance. En demandant un vote de confiance, on commet un anachronisme.

On demandait des votes de confiance sous la monarchie. Le ministère avait besoin de ce témoignage devant la monarchie. Aujourd'hui, le roi, c'est l'Assemblée Nationale.

Une voix : C'est le peuple !

**LE CIT. KERDREL** n'attaque pas l'ordre du jour proposé, mais il préférerait l'ordre du jour pur et simple.

**LE CIT. LABOISSIÈRE** défend l'ordre du jour motivé, qui est voté à la presque unanimité.

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Session de 1848 (1<sup>re</sup> partie).

L'an 1848, le 20 septembre, à l'heure de midi, le conseil d'arrondissement s'est réuni.

Étaient présents : les citoyens Blanc, Degeorge, Lentillon, Juif, Tissot, Vincent, Pierron, Hardouin, Jaricot, Berne, Jourdan, Rivière, Bied-Charreton, Pascal, Ville et Grataloup.

Le préfet, après avoir donné lecture du décret émanant du pouvoir exécutif qui convoque les conseils d'arrondissement pour le 20 septembre, déclare la première partie de la session de 1848 ouverte. Il informe le conseil qu'elle devra durer au plus cinq jours, et, après une courte allocution, l'invite à se constituer et se retire.

A l'instant, le citoyen Ville, président d'âge, prend place au fauteuil, assisté du citoyen Lentillon, le plus jeune des membres.

Le président propose au conseil de procéder immédiatement à la nomination du président et du secrétaire définitifs.

Un premier scrutin est ouvert ; le citoyen Jourdan, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé président.

On procède de suite à un second scrutin, et le citoyen Bied-Charreton, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme secrétaire.

Le préfet, invité à rentrer en séance, expose dans son rapport les différentes affaires qui seront soumises au conseil et dépose les dossiers.

Le président invite le conseil à se diviser en plusieurs commissions qui se chargeront de préparer le travail et de le consigner par des rapports particuliers qui seront ensuite discutés en séance.

### FORMATION DES COMMISSIONS.

**Rectification de la route nationale n° 88.** — Les citoyens Berne, Rivière, Pierron, Lentillon, Vincent.

**D'vision en sections de la commune de Longes-et-Trèves.** — Les citoyens Hardouin, Berne, Jaricot.

**Foires et marchés.** — Les citoyens Grataloup, Jaricot, Ville et Rivière.

**Marché de Marçilly.** — Les citoyens Jourdan, Bied-Charreton, Pierron.

**Chemin de grande communication n° 21 de Vaise à Saint-Cyr.** — Les citoyens Jourdan, Tissot, Bied-Charreton.

**Dégrevement de la contribution mobilière de la commune d'Eveux.** — Le citoyen Pierron.

**Chemin de grande communication n° 24 de Lyon à Pamières.** — Les citoyens Pierron, Pascal, Grataloup et Rivière.

**Service général des chemins vicinaux.** — Tous les membres des cantons ruraux et les citoyens Degeorge et Tissot.

Les prestations en nature et la modification qu'il serait question d'y apporter réclament une mûre appréciation. Le conseil est d'avis, au lieu de former une commission, d'examiner cette affaire en assemblée générale.

Le président propose au conseil de désigner trois de ses membres qui seront appelés à faire partie du comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement.

Le conseil est d'avis de procéder à cette opération par un scrutin de liste et à la majorité relative.

Les citoyens Jourdan, Juif, Lentillon, ayant obtenu le plus de suffrages, sont appelés à faire partie dudit comité.

Sur la proposition du président, le conseil arrête qu'il s'occupera d'abord des affaires qui lui seront soumises et qu'il donnera ensuite tous ses soins aux vœux à émettre sur l'ensemble des services publics de l'arrondissement.

Le conseil ayant fixé l'ordre du jour de jeudi comme il suit : Réunion des commissions à huit heures, Séance générale à deux heures, Le président déclare la séance levée.

## Chronique.

La journée d'hier a été calme ; les rassemblements ont cessé.

— Hier soir une forte pluie a commencé à tomber. Ce matin un véritable orage a éclaté sur la ville. La pluie tombe par torrents, le tonnerre gronde.

Quelques jours plus tôt cette pluie aurait été un bienfait pour les vendanges, aujourd'hui elle va les contrarier.

— En exécution des lois du 18 décembre 1830 et du 14 février 1834, les crieurs publics ont été pourvus hier d'une médaille et d'une autorisation spéciale du maire de Lyon.

Ils ne pourront désormais ni provoquer les passants, ni commenter les titres des journaux, ni gêner en rien la circulation, étant tenus de marcher isolément.

— Nous apprenons que le gouvernement se prépare à faire commencer bientôt les travaux du chemin de fer de Lyon à Avignon.

L'exécution de cette voie de fer intéresse à trop haut point notre département, pour que nous ne nous félicitions pas de cette décision.

L'intérêt particulier de notre pays, moins encore que l'intérêt général de la France, appelle l'exécution rapide de ce qu'on a nommé avec juste raison la voie au pain. (Courrier de la Drôme.)

CONDITION DES SOIES DU 23 SEPTEMBRE. — Ouvrées, 31 ballots. Grèges, 6 ballots. Dernier numéro, 1660.

## Spectacles du 24 septembre 1848.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — Mlle Faribole, ou le Mariage pour rire, vaudeville. — Clotilde, drame. — Jérôme le maçon, vaudeville en deux actes.

**GRAND-THÉÂTRE.** — La Protégée sans le savoir, vaudeville. — Napoléon à Schoenbrunn, souvenirs historiques en deux époques.

## Nouvelles diverses.

M. Ducoux, préfet de police, publie aujourd'hui son bulletin hebdomadaire. Il annonce que les élections qui viennent d'avoir lieu ont ramené une légère agitation dans la capitale, mais que nulle part la tranquillité publique n'a été troublée.

« Les préoccupations de cette lutte électorale, dit M. le préfet, ont ralenti le mouvement commercial ; mais aujourd'hui qu'il ne reste à chacun qu'à s'incliner devant le résultat du scrutin, toutes ces préoccupations doivent disparaître. »

M. le préfet a été assez heureux pour faire cesser quelques grèves qui s'étaient manifestées dans quelques ateliers, par suite d'une fausse interprétation du décret relatif aux heures de travail.

M. Ducoux constate, en outre, les résultats suivants : l'approvisionnement des halles est satisfaisant ; le mont-de-piété présente une amélioration assez notable ; les prêts du 8 au 17 septembre se sont élevés à 459,503 f., et les remboursements à 472,339 f. ; sur 27,308 ouvriers habitant les garnis, 17,977 sont occupés ; le chiffre des ouvriers inactifs reste ainsi le même, bien que 2,000 de plus soient entrés à Paris ; le nombre des personnes qui viennent dans la capitale s'augmente chaque jour ; du 8 au 18 il n'a été délivré que 1,662 passeports, dont 678 pour des étrangers ; les maisons d'arrêt renferment 3,389 détenus, dont 1,893 prisonniers de juin ; le nombre des vols simples est de 8 en moyenne par jour ; celui des vols avec effraction s'est élevé à 13 pendant ces onze derniers jours ; on ne signale aucun attentat contre les personnes.

— Une fête populaire vient de réunir à Tours plus de 30,000 gardes nationaux, venus de Paris, d'Orléans, de Blois, d'Angers, des villes circonvoisines, de toutes les communes, de tous les villages, de tous les hameaux du département d'Indre-et-Loire. Tous ont manifesté le plus vif enthousiasme pour la République.

— Un terrible incendie a réduit presque en cendres le village des Brenets (canton de Neuchâtel).

Les pompes de Morteau s'y sont transportées ; mais, malgré le concours d'une population nombreuse, vingt-deux maisons ont été la proie des flammes. Plus de quatre-vingts ménages se trouvent sans asile.

On attribue ce sinistre à un accident.

— On écrit de Roubaix :

« Nous sortons enfin de ce terrible état de malaise qui dure depuis six mois et qui a si cruellement réduit à la plus profonde misère tant de familles de nos ouvriers. Notre situation s'améliore tous les jours. Plusieurs fabriques viennent encore de recommencer leurs travaux. La vente est active ; les articles d'hiver sont demandés, malheureusement c'est à un prix extrêmement bas. La preuve la moins équivoque de la reprise des affaires, c'est le nombre toujours croissant des ouvriers annoncés qui vont retirer leurs livrets pour rentrer dans les manufactures, et il y a encore deux mois, 3,000 familles étaient secourues par le bureau de bienfaisance ; dans quelques jours, ce nombre sera réduit à 1,200. »

— Plusieurs négociants des principales villes d'Espagne viennent d'arriver à Paris pour y faire des commandes considérables à notre industrie vestiaire.

## Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 20 septembre. — Notre ville, qui, il y a quelques jours, avait l'aspect d'une place de commerce animée par une foire, a tout-à-coup changé de physionomie. L'état de siège pèse sur nous avec son sceptre inflexible. Nous avons éprouvé une ériste terrible. Elle est passée ; il est vrai, mais les conséquences s'en font sentir partout. A trois pas de distance on rencontre des détachements de militaires campés et occupant toutes les avenues.

Dans les allées de la ville campent un régiment de lanciers wurtembergeois et de l'artillerie. Sur le Marché-aux-Chevaux est l'infanterie hessoise et la cavalerie dans le voisinage du Weidenhoff. La Zeil est occupée par les Prussiens, pendant que les Autrichiens sont auprès de l'église de Saint-Paul, où continuent les délibérations de l'assemblée nationale.

Dans les circonstances actuelles, on ne peut songer au renouvellement de ce drame sanglant ; mais le souvenir de la journée d'avant-hier préoccupe encore les esprits, et la marche des affaires est partout entravée.

La mort d'Auerswald se confirme ; il est tombé au moment où il portait secours à son ami Lichnowsky.

De toutes les maisons atteintes, la plus endommagée est celle de la pharmacie du Lion, dans la Allerheiliggasse. On y voit encore sur les murs les traces des décharges d'artillerie. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans les rues les plus fréquentées, et même sur la maison de Rothschild, une main peu exercée a écrit : *La propriété est sacrée.*

Les barricades sont enlevées, et on répare le pavé là où on l'avait arraché.

Les promoteurs de l'insurrection se sont en grande partie éloignés. On a cependant fait beaucoup d'arrestations.

PRUSSE.

Une manifestation républicaine d'une certaine importance a eu lieu à Wœringen, près de Cologne. Environ six mille individus se sont réunis dans une prairie, et là se sont prononcés en faveur de la république démocratique et sociale. Ils ont, en outre, voté deux adresses : l'une à l'assemblée constituante de Berlin, pour l'engager à résister même aux baïonnettes si on tentait de la dissoudre ; l'autre à l'assemblée nationale de Francfort, pour lui déclarer qu'en cas de conflit entre elle et l'assemblée de Berlin, ce serait du côté de Francfort que la réunion des démocrates se rangerait.

— Une insurrection très sérieuse a éclaté dans le cercle de Rati-

bor, dans la contrée de Veneschau (Silésie). Plusieurs milliers de rebelles armés d'armes à feu, de faux, de piques, etc., ont repoussé jusqu'à Binkowitz les hulans requis pour les combattre.

(Nouveliste de Berlin.)

### HONGRIE.

On a reçu à Vienne, le 14 septembre, la nouvelle que le comte Bathiany s'était chargé de former, sous sa présidence, le nouveau cabinet hongrois, M. Kossuth ayant échoué dans ses démarches. L'archiduc-palatin Etienne a fait défense de recevoir dans les caisses publiques les billets de la banque hongroise.

### HOHENZOLLERN.

Une lettre de Sigmaringen citée par la Gazette de Fribourg assure que la famille régnante de Hohenzollern-Sigmaringen songe à mettre sa principauté à la disposition du pouvoir central qui incorporerait en partie au Wurtemberg et en partie au grand-duché de Bade. Il y aurait lieu de croire que cet exemple serait suivi par d'autres petits états allemands.

## VARIÉTÉS.

### LA SAVOIE EN 1848.

Par M. L. BRUNIER, avocat, membre de la chambre des députés à Turin (1).

Quelle destinée est réservée à la Savoie? Restera-t-elle unie à l'Italie? sera-t-elle constituée en état indépendant? sera-t-elle incorporée à la Suisse ou à la France? Telles sont les questions que la guerre de l'émancipation italienne a fait surgir et que les traités qui retouchent la carte de l'Europe sont appelés à résoudre.

C'est pour éclairer les esprits sur ce problème délicat de la nationalité savoyarde que M. Brunier a composé son petit ouvrage, où se trouvent posées avec sagesse les raisons qui doivent faire pencher en faveur de telle ou telle solution, ainsi que les objections qu'on y oppose.

Le souffle démocratique, dit l'auteur, en glissant sur l'Europe, a ébranlé les trônes, renversé les institutions et refoulé le despotisme jusqu'en Sibérie. Les peuples ont cessé d'être la propriété de quelques dynasties. Ils ont profité de la tempête soulevée par les événements de Février pour reconquérir leurs droits méconnus. Avec la liberté, ils ont revendiqué leurs nationalités outragées par les traités de 1815. L'Allemagne entière opère sa fusion sans tenir compte de toutes les fractions qui la divisaient. L'unité de l'Italie ne sera plus un rêve; cette belle contrée, en secouant ses chaînes, renonce à ses anciennes rivalités, et formera bientôt un état puissant qui lui fera reprendre le rang qui lui est dû à plus d'un titre parmi les grandes nations.

(1) Saint-Jean-de-Maurienne, imprimerie Héritier-Buisson.

C'est au bruit de toutes ces révolutions que la Savoie s'émeut et qu'elle demande si son union à l'Italie restera indissoluble ou si elle en sera détachée.

M. Brunier passe ensuite en revue les quatre hypothèses que nous venons d'indiquer, et cherche quelle est celle qui présente pour la Savoie la plus grande somme de prospérité et d'avantages physiques ou moraux.

Ce qui constitue la nationalité d'un peuple, c'est la langue, la position géographique; ce sont les relations de commerce et d'intérêts, les alliances de famille, les souvenirs historiques, enfin les rapports de tous les jours. Or, tout cela, la Savoie l'a en commun avec la France et non avec l'Italie; elle ne parle que la langue française, ne connaît que la littérature française, ne lit que les journaux français. Par cette différence de langage, le Savoisien a dans le parlement une position anormale; il est peu compris et il comprend moins encore. Dès lors, quel rôle important veut-on qu'il y remplisse? quelle influence peut-il exercer sur ses collègues? quel espoir peut-il avoir d'obtenir satisfaction pour les intérêts de ses compatriotes? Il ne peut être ni rapporteur, ni secrétaire, ni président, parce que tout se dit, se résume et se rédige en une langue qu'il faudrait avoir apprise dès le bas âge pour être à cet égard l'égal des Italiens.

Que dire des souvenirs historiques? Le peuple de Savoie ne connaît pas d'autre histoire que celle qu'il a apprise dans les rangs de l'armée française en marchant à l'ombre du glorieux drapeau tricolore, et l'on sait avec quel zèle intelligent, avec quelle ardeur enthousiaste les Savoisien épousèrent, aux jours du péril, la cause de la nationalité française.

Les intérêts matériels parlent peut-être plus impérieusement encore pour la réunion de la Savoie à la France, avec laquelle sont établies toutes ses relations commerciales, à laquelle elle vend, de laquelle elle achète. Unie à l'Italie, il existe pour elle mille entraves qui gênent cette réciprocité d'échanges: douanes, passeports, différence d'institutions, de tribunaux, de lois de crédit, etc. Unie à la France, toutes ces entraves tombent, la circulation redevient libre, le crédit renaît, le commerce prospère.

En France, on ne célèbre que les quatre fêtes de précepte indiquées dans l'art. 41 des lois organiques annexées au concordat du 26 messidor an 9; en Savoie, on en célèbre une vingtaine de plus. En supposant que la Savoie renferme 200,000 habitants aptes au travail et que la valeur de la journée de chaque personne soit d'une livre, cela ferait 200,000 fr. que perd la Savoie pour chaque fête; c'est-à-dire 4,000,000 pour vingt fêtes; or, avec cette somme, la Savoie paierait toutes ses impositions à la France.

On sait d'ailleurs ce que sont les fêtes, une occasion de dépenser son argent en dissipations de toute sorte, soit au jeu, soit à la table: le cabaret est si près de l'église!

On redoute les impôts dont le gouvernement français accablerait, dit-on, la pauvre Savoie. A cela l'auteur répond avec beaucoup de

raison que jusqu'ici la Savoie a payé ou perdu plus que si elle avait été province française; les impôts indirects, la douane surtout l'ont appauvrie. Quel'on passe la frontière, et on verra en France les habitations plus rapprochées, mieux tenues, les habitants mieux vêtus, la culture perfectionnée. Peu importent les impôts s'ils doivent tourner au profit de ceux qui les paient.

M. Brunier passe ensuite en revue les avantages et les inconvénients attachés, soit à l'union italienne, soit à l'union suisse, soit à l'état d'indépendance, et conclut de cet examen consciencieux à l'union à la France.

Le livre du membre de la chambre des députés à Turin témoigne de sa parfaite intelligence des besoins de la Savoie et des moyens propres à y rétablir cette prospérité intérieure que des traités lui ont enlevée et que des traités pourront lui rendre; il a un autre mérite, celui de rendre justice au caractère national de la France et à l'esprit de ce grand parti démocratique entre les mains duquel une heureuse révolution a placé les rênes du pouvoir: c'est l'œuvre d'un publiciste distingué autant que d'un bon citoyen.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

**Le Rob** du docteur BOYVEAU guérit dartres, scrofules, écoulements, maladies syphilitiques, etc., etc. — Prospectus gratuits aux pharmacies de MM. Lardet, rue de la Préfecture, à Lyon; Lime, à Givors; Michel, à Tarare, et chez M<sup>me</sup> veuve Fargues, place des Terreaux, à Lyon.

**TABLETTES LAROQUE**, le plus efficace des Pectoraux, contre les rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine. — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

**LA PATE PHOSPHORÉE** pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUMEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PATE DE GEORGE**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 15, et à la pharmacie, place des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Châlon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pate pectorale.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY fils, place Bellecour, 14.

## NOUVELLE PUBLICATION.

**COSMOS.—ESSAI D'UNE DESCRIPTION PHYSIQUE DU MONDE**; par Alexandre DE HUMBOLDT; traduit par Th. GALUSKY.—Paris, 1848.—Deux volumes in-8°.—Prix: 21 f. Nota.—MM. les souscripteurs sont priés de retirer le second volume, qui vient de paraître. (40081)

SOCIÉTÉ GRANVILLAISE.

# HUITRES

DÉPÔT CENTRAL.

Quai du Peuple, n° 25, à Lyon.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires.—Expéditions en province.—(Affranchir.) (33)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

**VENTE JUDICIAIRE.** Le mardi 26 septembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé en la commune de la Croix-Rousse, rue Pailleron, 7, au rez-de-chaussée, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que poêle en fonte et tôle, garde-robe, commode, tables, buffet, réchaud, vaisselle en faïence, six horloges à sonnerie en cuivre avec leurs caisses, chaises.

Le mercredi 27, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, sise passage Belle-Cordière, à la vente aux enchères publiques et au comptant de plusieurs montres en or, argent et cuivre, ressorts pour montres, et quelques outils d'horloger, etc. (4250)

Même étude.

**VENTE** par autorité de justice d'un **PETIT BATIMENT** sis à Lyon, rue de Jarente, n° 41.

Le mardi trois octobre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, rue de Jarente, n° 41, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'un bâtiment sis audit lieu, construit en briques et bois, couvert d'un toit en tuiles creuses, et desservi par un escalier en bois. Ledit bâtiment est composé d'un étage élevé sur un vaste hangar.

Le même jour, à onze heures du matin, il sera procédé, au même lieu, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, tels que table, poêle, placard, chaises, casiers, deux mauvaises banques en bois, quelques fûts et quelques bonnes vidés, etc. (4248)

## PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUME, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>ie</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (4405)

Etude de M<sup>e</sup> Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, n° 3.

**VENTE JUDICIAIRE** au parquet de Lyon, de vingt actions du pont d'Avignon sur la Durance, autrement dit pont de Rognonas.

Le jeudi 5 octobre 1848, dès onze heures du matin et heures suivantes, s'il y a lieu, au parquet de la Bourse de Lyon, au palais Saint-Pierre, il sera, par le ministère de M. Devienne, agent de change, à ces fins commis, procédé à la vente de vingt actions du pont d'Avignon sur la Durance, dit pont de Rognonas.

Cette vente, qui sera faite au comptant, est poursuivie en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon en date du 27 juillet 1848.

Signé EMARD. (3074)

## DÉPURATIF DU SANG.

L'on ne saurait trop recommander, pendant la belle saison, l'usage du Sirop concentré de Salsepareille, préparé par QUET aîné, pharmacien à Lyon, pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, gouttes et toutes acrétes ou vices du sang.

S'adresser à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, chez M. Bouvier; à Mâcon, chez M. Mossel; à Bourg, chez M. Villard, tous pharmaciens. (3802 bis)

## PHARMACIE DE PH. QUET, à Lyon,

Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au **Baume de Copahu pur**, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

**Injection astringente** d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

**Suspensoir élastique** indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (4575)

## COPAHINES-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Callotier, méd. en chef de l'hôp. des Vieilles, et aussi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son effet est de purifier le sang, de débarrasser les vaisseaux de tout ce qui les encombre, et de leur rendre leur élasticité. La boîte de 100 dragées ne coûte que 1 fr., et est le traitement le plus sûr. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (7440)

SPÉCIALITÉ DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 5.

## F. ABBAT,

Pharmacien.

- Sirop de salsepareille concentré.
- de Larrey, avec et sans addition.
- dépuratif anti-dartreux.
- d'escargots et pâte.
- anti-scorpion.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)

**ÉPINGLE PERDUE.** Il a été perdu une épingle émeraude entourée de brillants dans le trajet de la rue Puits-Gaillot à Vaise et Roche-Cardon.

Il y aura bonne récompense pour celui qui la rapportera chez M. Jean Monnier, rue Puits-Gaillot, n° 33. (38)

**PORTEFEUILLE PERDU.** On a perdu, dans la journée de dimanche 17 septembre, un Portefeuille en maroquin vert; il contient seulement diverses notes et pièces qui ne peuvent intéresser que le propriétaire. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter chez M<sup>e</sup> Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 23. — Récompense. (2128)

**AVIS.** M. ROUSSIER, propriétaire à Saint-Genis-Laval, prévient le public que les personnes des deux sexes qui voudraient prendre une pension seront traitées de gré à gré. La maison est bien disposée pour les pensionnaires. Il se charge également de prendre des personnes à rente viagère comme pensionnaires. Il donnera toutes les garanties.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Jourde, coiffeur, rue de Flesselles, n° 20. (35)

## TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité

incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix: 3 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

**BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT,** sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

## BANDAGES HERNIAIRES SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigue. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très modérés. (Affranchir.) (37)

## PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

## MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur GAS, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)

LYON: Imprimerie de BOUVISY, grande rue Mercière, n° 66.